

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.094 Séance du **VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 15 octobre 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, MARTINEZ, PAILLASSON,

3 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Serge LEVET à Valérie GUGLIOTTA, Fabienne PICHAT à Véronique FENEUL

6 absents :

MM. REAL-LAFFRIQUE, JOURNE, ROGUET, ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Dénomination de voirie « Impasse Les Nants »

Dans le cadre de l'urbanisation du lieudit « Les Nants », il est proposé de dénommer l'impasse privée desservant l'opération « Via Verde » depuis la route de Taninges, sous l'appellation « Impasse Les Nants », étant précisé que la propriétaire de cette voirie privée a donné son accord à la dénomination proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la dénomination de voirie proposée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 octobre 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 29/10/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.